

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES

DE

L'HÉRALDIQUE LIÉGEOISE,

par le baron LOUIS DE CRASSIER.

Sans remonter aux origines de l'art héraldique au pays de Liège, nous voulons simplement indiquer quelques-unes de ses caractéristiques qui se sont en quelque sorte spécialisées, localisées dans certaines régions de notre ancienne principauté.

Laissant de côté les meubles que l'on retrouve partout, nous ne passerons en revue que ceux qui indiquent d'emblée l'origine du blason d'une famille ou d'une ville, ce qui permettra au curieux de circonscrire ses recherches dans un rayon déterminé.

Les familles prédominantes d'une région ont influencé d'une façon directe sur le choix des armes par les autres familles, soit qu'elles fussent alliées entre elles, soit qu'elles habitassent la même contrée, formant en quelque sorte la gens (par exemple les lys des Dammartin).

De même, les villes d'un pays prennent souvent dans leurs armes celles de ce pays même : telles les villes du comté de Looz.

Les familles originaires d'une région retiennent maintes fois aussi la caractéristique de cette région : nombreuses sont les familles du pays de Tongres qui en portent le vairé à la fasce haussée.

Cette tradition d'adopter des armes localisées à un endroit s'est perpétuée pendant longtemps et l'on rencontre

dans les notes suivantes maintes familles modernes, ou relativement telles, qui ont adopté ces armes qu'elles avaient continuellement sous les yeux.

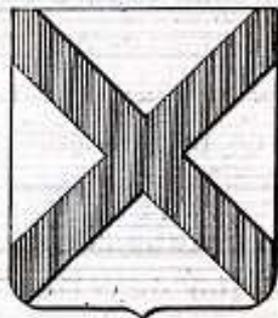
Pour ce travail, nous nous sommes servi des divers armoriaux manuscrits qui reposent aux Archives de l'État à Liège, et des riches collections héraldiques de M. Paul Lohest, que nous tenons à remercier spécialement de l'amabilité avec laquelle il les a mises à notre disposition.

Voici les pièces qui retiendront notre attention :

- | | |
|----------------------------------------|-------------------------------------------|
| I. Le sautoir ; | X. Les besants ou tourteaux ; |
| II. Le sautoir cantonné de merlettes ; | XI. Le burelé d'or et gueules ; |
| III. Le semé de lys ; | XII. La bande accompagnée de merlettes ; |
| IV. Le vairé ; | XIII. La bande accompagnée de billettes ; |
| V. Le vairé à la fasce haussée ; | XIV. La croix bretessée ; |
| VI. Les fusées ; | XV. La croix engrêlée ; |
| VII. Les étrières ; | XVI. La croix gringolée. |
| VIII. Les forces ; | |
| IX. Les chaperons ; | |

Nous terminerons en disant un mot des familles « de la Hure. »

I. — LE SAUTOIR.



Le sautoir indique généralement des familles originaires de la vallée de la Meuse et de ses environs.

« Li s^r de Flemalle d'argent au sautoir de geule et crie
» Hozemont. »

(Guillaume de Flémalle, mort en 1280, est le premier qui porta ces armes ⁽¹⁾).

Ces armes qui sont les armes primitives des Hozémont : d'or au sautoir de gueules, brisées en changeant l'émail du champ, appartinrent aussi avec diverses brisures aux familles suivantes : Bottier (de Wonck), de Chaine de Flémalle, Cossent de Flémalle, Flémalle, Hallembaye, Heyd de Flémalle, Mellin (de Gossoncourt) et Myelen, Pewe, Ramet, Rulant comte de Hozémont, de Saint-Laurent (Flémalle dit de), Surlet.

Nous citerons encore les enfants de Jean de Coir, du lignage de Saint-Martin, qui ont pris du chef de leur mère les armes de Hozémont : d'or au sautoir de gueules, cantonné de 4 merlettes du même comme brisure.

Toutes ces familles, ou descendaient des Hozémont, Flémalle, ou habitaient la même région : nous pourrions en multiplier les exemples, mais force nous est d'abrégéer.

II. — LE SAUTOIR CANTONNÉ DE MERLETTES



indique généralement de même que le sautoir, les familles de la vallée de la Meuse et environs.

(¹) JACQUES DE HEMRICOURT, édition Jalheau, p. 137 ; X. DE THIEUX, *La chevalerie hesbignonne au XIV^e siècle* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V (1862), p. 250.

Haccourt : de gueules au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes du même.

Les de Wonck, branche des Haccourt, de même, mais le champ de sable, et crient Haccourt.

D'autres branches des Haccourt ont également brisé, en changeant les émaux : tel messire Raes de Haccour, chevalier, seigneur de Haversin, échevin de 1354 à 1385, maître à temps de la Cité en 1363, qui portait d'or au sautoir de gueules cantonné de 4 merlettes du même, selon Abry-Loyens ; mais d'après le chevalier de Borman ⁽¹⁾ il portait les armes primitives brisées simplement d'un anneau en cœur du sautoir. Rapprochons ces armes de celles des Hallembaye (voir ci-dessus) : d'argent au sautoir de gueules, à l'écu en cœur d'argent au lion de sable, Haccourt et Hallembaye sont voisins, les merlettes sont donc probablement une brisure.

Herstal portait d'or au sautoir de gueules cantonné de 4 merlettes du même, notamment Henri de Herstal mort en 1266.

Pontice, famille originaire de Vivegnis, mêmes armes, parfois les merlettes de sable.

Seraing et du Jardin de Seraing : de sable au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes du même ; parfois nous trouvons les merlettes de gueules.

Xhendremale : « Schendremale das alt wapen » de sable au sautoir d'argent cantonné de 4 merlettes du même, à l'écu en cœur de gueules au lion d'argent.

Portaient encore des armes analogues : un de Burée ou Bubrie enterré aux Dominicains en 1414, les de la Cange, les Fontaine (branche des Coir), les Frognut, les Meyan, les Massart dont un commissaire de la Cité en 1688, les Otreppe, les Reyves, Ronchis, Rousseau, Saint-Servais, etc., etc.

(1) *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 208.

Rentrant encore dans la catégorie du sautoir, nous citerons :

Boileau de Mons : de vair au sautoir de gueules.

Saive : d'argent, au sautoir cantonné aux 1^{er} et 4^e d'un flanchis, aux 2^e et 3^e d'un lion, le tout de gueules.

Sclessin : de vair au sautoir de gueules.

Seraing : d'argent au sautoir de gueules cantonné de 4 lions de sable.

III. — LE SEMÉ DE LYS.



Cette figure héraldique très répandue nous indique les familles hesbignottes, ou les descendants soit réels, soit imaginaires des Dammartin.

Dammartin de Warfusée : de gueules semé de lys d'argent.

Voici d'abord les « Hasebignons à banière » portant ces armes (1).

Le seigneur de Seraing : d'azur semé de lys d'argent, crie Dammartin : Thierry Tabareau second fils d'Eustache de Haneffe et premier seigneur de Seraing, vivait en 1312.

Le seigneur de Haneffe porte mêmes armes, au quartier de Fagneule et crie Dammartin ; il mourut en 1357.

Le seigneur d'Oupeye : d'argent semé de lys de gueules et crie Dammartin. C'est un Dammartin de Warfusée dit d'Oupeye.

(1) DE THEUX, op. cit., p. 247.

Ceux d'Artin portent les armes d'Oupeye au quartier d'azur.

Ceux de Thilice : les armes d'Oupeye au quartier de gueules.

Le seigneur de Duras : de sable semé de lys d'or et crié Dammartin. C'est Jean de Dammartin de Warfusée, vivant en 1316, qui épousa Alix, héritière de Duras, et fonda ainsi cette seconde famille de Duras.

Le seigneur de Momalle : de gueules semé de lys d'argent, crié Dammartin.

Ces sept seigneurs bannerets proviennent donc de la même souche et descendent à un titre quelconque des Dammartin.

Nous citerons encore les familles suivantes, portant les mêmes armes, brisées de diverses façons :

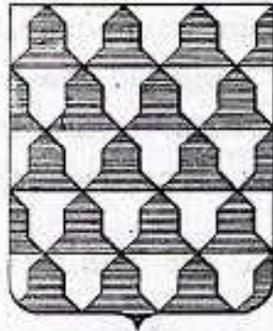
Barveau, Bombaye, Bruninck, seigneur de Wotrenge, des Champs, le Chantemerle, le Cornut, Edelbampt, Fontaine, Harduemont, Haultepenne, Halendas, Hermalle (sous-Clermont), Jemeppe, Kerckem, Liers, Mombeeck, Marteau, Neufchateau seigneur d'Abée (ou Neufchastel), Neuville, Ordenge, Persant de Hanefte, Pepenge, Sefawe, Wotrenge, Waroux, Wihogne.

Nous remarquerons subsidiairement que nombre de familles du quartier supérieur de la Gueldre, empruntent aux armes de Ruremonde, chef-ville de ce quartier, le lys



de leurs armes : telles les Baerlo, Criekenbeeck, Eyll, Lom, Vlodrop, Wahtendonck.

IV. — LE VAIRÉ.



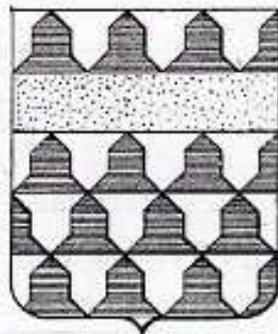
Que ce soit le vairé ou le contrevairé, cette pièce indique une origine du canton d'Awans.

Les diverses familles ont souvent brisé, soit d'une bande, d'une bordure, d'un chevron, d'un franc-canton, d'un lambel, voire même d'un lion.

Parmi les chevaliers bannerets de Hesbaye au ^{xiv}^e siècle ⁽¹⁾ portant ces armes nous relevons : le seigneur d'Awans, ceux de Bernalmont, du Many et de Vouramont.

Nous citerons encore les Franchome de Hognoul et de Manshoven, Lexhy, Nivelles (sur Meuse), Othée, Skendremalle, Wihogne.

V. — LE VAIRÉ A LA FASCE HAUSSÉE.



La ville de Tongres porte de vair à la fasce haussée d'or.

(1) DE THEUX, op. cit., p. 248.

Nombre de familles originaires de Tongres et de ses environs ont porté ces armes en les brisant de l'une ou l'autre façon : soit en chargeant la fasce de quelque pièce, soit en chargeant d'un franc-quartier ou canton, soit en plaçant les armes de Tongres elles-mêmes en franc-quartier de leur écu, soit en partissant de Tongres.

Nous subdiviserons donc ce chapitre en quatre paragraphes.

A. *De Tongres.*

Les familles suivantes portent de Tongres différencié ainsi :

1. Bartholeyns : la fasce chargée de 3 lys rangés de gueules ;
2. Betho (Bethues, Bethoven) : Tongres plain ou Tongres chargé d'un chevron de gueules ;
3. du Bois ou Van den Bosch de Moupertingen : la fasce à 3 lys rangés de sable ;
4. de Bois de Melin : le lys du centre remplacé par un losange de sable ;
5. Canne : la fasce chargée de 2 lions affrontés de gueules ;
6. Dessener : la fasce chargée d'une aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or ; ou bien : la fasce « d'argent » et un écu brochant sur le tout, d'argent semé de lys de gueules ;
7. Elderen ou Odeur : de Tongres plain ;
8. Frères (Freeren) : la fasce chargée d'un lambel d'azur à 6 pendants ;
9. Haenzaene (Johan de Haenzaene de Tongris, chanoine mort en 1349 (pierre tombale à Saint-Lambert) : de Tongres, sans indication d'émaux ;
10. Leuth : Tongres plain ;
11. Magnus : Johannes Magnus enterré à Saint-Martin en Mont en 1302 : de Tongres, émaux non indiqués ;
12. Van der Meer : la ligne supérieure du vair remplacée par 3 coqs mal ordonnés de gueules ;

13. Mopertinghen : voyez Bois ;
14. Nouts : la fasce chargée de 3 roses de gueules ;
15. Odeur : voyez Elderen ;
16. Oorle : la fasce chargée de 3 coquilles de gueules ;
17. Tiecken : de Tongres, la fasce chargée de 3 fleurs de lys de sable, et un chef d'or chargé d'un lion leopardé de sable, lampassé de gueules. (En 1613, nous trouvons les mêmes armes moins le chef, mais avec un canton d'or au lion de sable) ;
18. de Tongres ou de Tongris (Guillaume, chevalier, maréchal de l'Evêché de Liège en 1262 d'après un vieil armorial manuscrit aux Archives de l'Etat à Liège, et en 1298-1299 selon M. Poncelet ⁽¹⁾) : de Tongres plain ;
19. de Tongris dictus Harpegawer : la fasce chargée de 3 tourteaux de gueules ;
20. Wege : Tongres plain ;
21. Wideux : la fasce chargée d'un lion leopardé de gueules ;

B. *Tongres au franc-quartier.*

1. Creinias : de Tongres au franc quartier d'argent à 5 fusées de gueules chargées celle du centre d'un lion, les 4 autres d'une coquille d'or ⁽²⁾ ;
2. Godenoul : franc quartier d'argent à la fasce de... ;
3. Herderen : franc - quartier d'argent à 5 lys de sable 2, 1, 2 ;
4. Manshoven : franc-quartier de gueules ;
5. Mees : franc-quartier d'argent à l'écureuil de gueules ;
6. Montfels : de Tongres, la fasce chargée de 3 lys rangés de sable, et un franc-quartier d'argent au lion de gueules ;

⁽¹⁾ E. PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'évêché de Liège dans Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII (1902), p. 186.

⁽²⁾ Sur une balle de chape du XIV^e siècle, donnée par le chanoine Jean Creinias et conservée au Trésor de l'église Notre Dame à Tongres.

7. Mulken : franc-quartier d'argent : Jean de Mulken, chevalier 1280;

8. Reys : franc-quartier d'or à 3 lys de sable, ou franc-quartier d'argent au cygne de sable;

9. Rixingen : franc-quartier de gueules : *D. Arnoldus de Rixeca, miles, castellanus hereditarius castri Sanctae Walburgis* (1260);

10. Spauwen : franc-quartier d'argent à 3 merlettes (?) de sable, rangées en fasce.

11. de Tongris : franc-quartier d'argent à 3 lys de sable.

12. Wens : franc-quartier d'or à la merlette de sable.

13. Wessels : franc-quartier d'argent au W de sable.

c. De... au franc-quartier de Tongres.

1. Hazen : d'or au chef de gueules, au franc-quartier de Tongres;

2. Lamboy : de sable à la fasce d'argent, au franc-quartier de Tongres.

3. Marcelis : d'or, au franc-quartier de Tongres;

4. Tongres ou van Tongeren : d'or à 2 fascées de gueules, au franc-quartier de Tongres.

d. Le parti de Tongres.

1. Broukmans : de gueules à une corbeille de brasseur d'or, traversée de 2 fourches à brasser du même passées en sautoir; au chef d'argent chargé d'une aigle de sable.

Au XVII^e siècle, la tradition d'ajouter les armes de sa ville est encore tellement forte, que cette famille augmente ses armes d'un parti, au 2^d, de Tongres⁽¹⁾. De nos jours, elle ne porte plus que : d'or à l'aigle de sable languée de gueules.

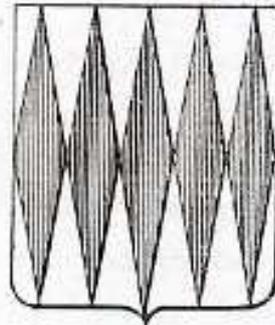
(1) C'est à tort que l'auteur de la généalogie de Broukmans, parue dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1861, p. 92, dit que le parti est formé des armes de la ville de Hasselt.

2. Lude de Tongris, ensuite Luyde, van Luy : parti, au 1^{er} coupé : a) d'argent à une rose de gueules, b) d'azur à une étoile d'or ; au 2^d de Tongres ;

3. Walschart : parti au 1^{er} de Tongres, au 2^d d'argent au homard de gueules posé en pal.

L'écu de Tongres fut aussi porté en cœur : telle la famille Roberts qui porte de Hamal à l'écu en cœur de Tongres.

VI. — LES FUSÉES.



Cinq fusées accolées en fasce et touchant les bords de l'écu indiquent, comme origine commune, la vallée du Geer, et les familles qui se rattachent ou voudraient se rattacher aux Hamal.

Hamal : de gueules à 5 fusées d'argent accolées en fasce et touchant les bords de l'écus.

Diverses familles portèrent ces armes en les brisant, soit en intervertissant ou modifiant les métaux, soit en chargeant une ou plusieurs fusées de diverses pièces, soit encore en ajoutant certaines pièces au-dessus des fusées.

1. Ont porté les fusées de gueules sur argent ou interverti : Alken, Alsteren, Brialmont, Bron de Flémalle, Brusthem, Diest, Elderen, Fraiture, Grootloon, Geisburg, Hazenbroeck, Jemeppe, Liesens, Nycolars, Odeur, Panthier, Payves, Russon, Soy, Verlaines, Wiverchem-Bousbeck.

2. Ont porté d'hermines aux 5 fusées de gueules : Bissen, Blise, Schoenbeeck.

3. La fusée du milieu chargée de 1 ou plusieurs lys d'or en pal : Ardenne, Briamont, Geer, Geer de Chaynée.

4. Ont brisé d'un lion : Atrin, Fraiture, Hamoir, Haute-nonne (Houitnoune), du Mont, Pantires, Seraing, Vayron. Fraipont, que l'on trouve également à l'aigle brochante.

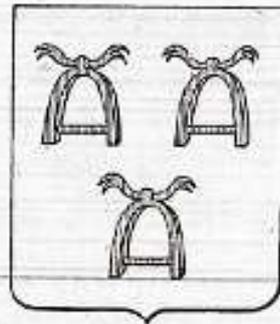
5. Ont brisé de macles posées de diverses façons sur une ou toutes les fusées : Brialmont, Chaynée, Gaillard de Chaynée et de Briamont, Montfort.

6. D'argent à 5 fusées de gueules chargée chacune d'une coquille d'argent : Hamal, Proest, (Proest de) Melin, Thines.

7. Ont brisé en ajoutant une ou plusieurs merlettes en chef : Cannart, Dalhen, Jonckhout, Russon, Staden.

8. Ont porté les armes de Hamal au franc-quartier de... : Baltus : franc-quartier d'argent au lion de gueules ; Boesdael : franc-quartier d'or ou d'argent à 3 coqs de gueules ; in 't Broeck, idem ; Geyre : franc-quartier de vair ; Ghoye : franc-canton d'argent au sautoir de gueules cantonné de 4 merlettes de sable ; cette famille a modifié par la suite ses armes en portant d'argent au sautoir croiseté et alésé de gueules, cantonné de 4 merlettes de sable au franc-quartier de Hamal ; Liefsoens : franc-quartier d'argent à 3 cœurs de gueules ; Loen : franc-quartier d'or à 3 roses de gueules boutonnées du champ, ou franc-quartier de... au sautoir de... ; Waelschaert, comme Boesdael.

VII. — LES ÉTRIERS.



« Cheli de Housedam d'argent à III estriers de gueule. »

« Cheli de Rissamsart de geule à III estriers d'argent
» à corioies d'asur estoffées d'or et clawes, et erie Housse-
» dam, et tout l'iestrier dou pays. »

Ce sont les deux familles de chevaliers bannerets
« Hasebignons à banière » du xiv^e siècle, citées avec ces
armes dans un manuscrit de l'époque (1).

Les Rixensart descendaient des Hosden. Le texte
ci-dessus indique que tous ceux qui portaient des étriers
descendaient de Hosden ; sans pousser nos conclusions
aussi loin, nous pouvons cependant dire que ces armes se
retrouvent surtout dans la vallée de la Méhaigne.

Les familles suivantes ont porté ces armes en en modi-
fiant parfois les émaux :

1. Atrives, Acos, Crehen, Hodeige, Godeschal, Latine,
Mannarts, Noel, Noirfontaines, Strée.

2. Les mêmes armes brisées d'un écu en cœur : Cologne,
Pontilace.

3. Les mêmes armes brisées d'un franc-canton ou quar-
tier : Acoz, Angelo, Awans, Celliers, Chantraine, Coppin,
Ferme, Hemptinne, Latiues, Lem, Linsmeau, Molembais,
Monzée, Waynée, Winne.

4. Les mêmes armes écartelées : Boin, Hodeige, Lathuy-
dit Roumalle, Hanefte (et Sernaie dit de Hanefte), Mar-
neffe, Mengoldi, Mont, Romershoven dit de Falle.

5. Ont retenu un seul étrier au franc-quartier, ou deux
en écartelé : Acos, Meeffe, Motte, Waret, un. Cronmoys
dit Cronmouse, Hemrikette, Jamotte, Marneffe, Peron,
Remikette, Spit, Wansoul, deux

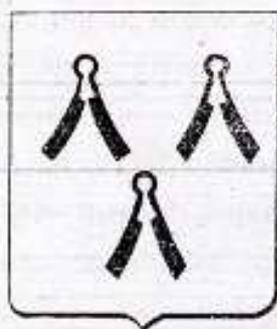
6. Etriers accompagnant une bande : Hosdan (2),
Omal (1).

7. Trois étriers chargeant une bande : Cipler.

8. Trois étriers accompagnant une bande : Fossoul et
le Charlier.

(1) DE THEUX, op. cit., p. 252.

VIII. — LES FORCES.



Parmi les « Hasebignons à banière » du XIV^e siècle, nous trouvons « Cheli de Hanut d'or à III forces de geule » (1).

Ces armes se retrouvent principalement dans la région comprise entre Huy, Hannut et Saint-Trond.

1. Ont porté les forces au nombre de 3 et d'émaux divers : Crehen, Felbiers, Hallet, Hannut, Heyneman, Morlet, Noirefontaine, Saint-Jacques, Thiribu.

2. Trois forces chargeant d'autres pièces : Gaimant (sur un fascé), Hannut (sur un vairé).

3. Armes écartelées : les 3 forces aux 1 et 4 : Baré, Ciplet, Halley.

4. Les trois forces, dont deux visibles, au franc-quartier de.... : Baduel, Bozea, Hustin, Moha, Thiribu, Wezeren.

5. de.... au franc-quartier aux 3 forces : delle Chaussée de Jenefte, Jaymaert.

6. Trois forces accompagnant un chevron : Groes, Hauthem ou Houthem, Previnaire ou Proveneers.

7. Trois forces renversées, dont deux visibles, au franc-quartier de..... : Fontigny, del Porte, Pijpops.

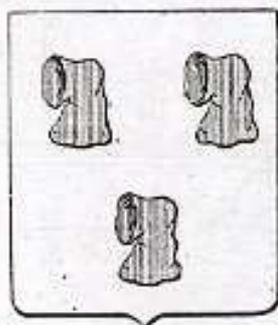
8. Deux forces en franc-quartier : Prailet.

9. Une force en franc-quartier : Charlet, Mondulle.

10. Une ou deux forces placées différemment : Spremont (1), Devaux, Lacroy, Quedeva (2).

(1) DE THEUX, *op. cit.*, p. 256.

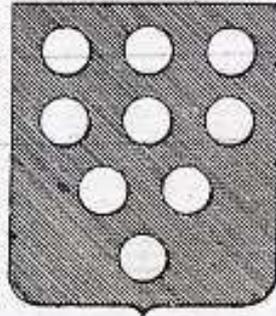
IX. — LES CHAPERONS.



De même que les forces, les chaperons se retrouvent principalement dans la région de Huy-Saint-Trond. La consonnance du nom indique suffisamment si la famille est originaire de la partie wallonne ou de la partie thioise de cette région.

1. Trois chaperons : Caproens, Harzée, Jardegnée, Lens, Malaise, Paesmans dit Groetars.
2. Trois chaperons sur un fascé : Obert de Huy.
3. Ecartelé aux 1 et 4 aux 3 chaperons : de Fraine (Frène), Moriaux.
4. Trois chaperons et 1 écu en cœur : Blehen (qui porta plus tard les chaperons sur une bande ou en chef), Fumal, Malaise.
5. Trois chaperons, dont deux visibles, et un franc-quartier : Vinalmont et Viron.
6. Trois chaperons en chef : Blehen.
7. Trois chaperons chargeant une bande : Blehen, Fossoul, Hallet, Le Charlier, Ville.
8. Un chaperon sur une bande (au 2^{me} et 3^{me}) : Veilkiaur.
9. Ecartelé aux 1 et 4 : un chaperon : Borset.
10. Un chaperon au franc canton : Sy.
11. Un chaperon au 3^{me} quartier : Cerny, Saint-Vitu.
12. Un chaperon au 4^{me} quartier : Faveau, Xhenceval.

X. — LES BESANTS



Les besants ou tourteaux se retrouvent généralement dans le pays de Saint-Trond : ils sont d'habitude disposés 4, 4, 3, 2 et 1 ou 4, 3, 2, 1 ou 3, 3, 3.

1. Le plus ancien type de ce genre que nous ayons pu retrouver est le sceau de l'avoué de Saint-Trond en 1253 : de... à 14 besants ou tourteaux de.. 4, 4, 3, 2, 1, avec la légende : *Christianus advocatus Ville S^u Trudonis sig. (1253)*.

Ont porté de même Binderveld, Copis.

2. De même au franc-quartier de... : van den Broeck (Palude), Pickaerts, Schuerhoven, Stapel, Uyttenbroeck, Zelichs.

Avec variantes dans le nombre des besants : Herckenbosch et Moersmans.

3 Ont porté les besants 4, 3, 2, 1 : les van Els ; 3, 2, 1 : Corten.

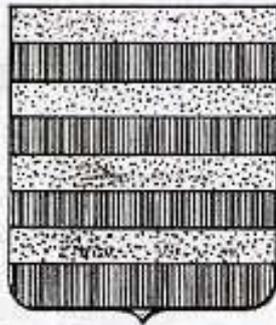
Les Jeronimus : 4, 3, 2, 1 d'or sur azur au chef d'argent chargé d'un aigle bicéphale de sable, chef identique à celui de la ville de Saint-Trond.

4. Ecartelé aux 1 et 4 aux besants (en nombre divers), aux 2 et 3 de... : Berthem, Corten et Thulden qui vient de Corten.

5. Ecartelé aux 1 et 4 de..., aux 2 et 3 aux besants : Jentis qui les a aussi portés en parti.

Faisons remarquer que les Fexhe et leurs dérivés ainsi que les Froidmont portaient aussi les besants 3, 3, 3.

XI. — LE BURELÉ D'OR ET DE GUEULES.



« Les armes de le comtet de Lost faisiet de X pieches » d'or et de geule et crie Lost ⁽¹⁾ ».

Looz : burelé d'or et de gueules (de 10 pièces).

1. Les villes de l'ancien comté de Looz portaient leurs armes parties de celles du comté : Beeringhen, Bilsen, Brée, Hamont, Hasselt, Maeseyck, Peer, Stockhem.

2. Parmi les « Hasebignons à banière » du xiv^e siècle nous relevons.

« Li sr d'Aigimont tels armes (que le comte de Looz) et crie Lost ⁽²⁾. »

« Li sr de Horpalle : de Lost. »

« Li sr de Stinvert : de Lost. »

(Steinvort porte d'après Le Fort : de Looz au canton dextre d'argent à une étoile de 6 rais de sable.)

« Cheli de Cavêsy, de Lost au labiel d'azur ».

(Ce sont les armes des sires de Chavency issus des comtes de Looz.)

3. Les familles suivantes originaires du comté de Looz portaient Looz en parti : Ertwecht, Jentis, Meer, Meerkens, Peerkens, Steyn.

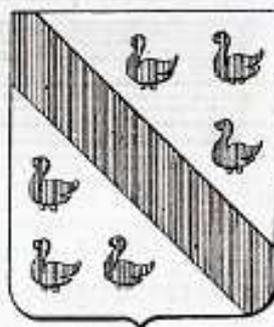
⁽¹⁾ DE THEUX, *op. cit.*, p. 249.

⁽²⁾ *Ibidem.*, p. 244.

4. Portaient Looz avec un franc-canton : Montenaeken et Stevoort (voy. supra Stinvert).

5. Looz chargé d'un faucon : Mulken.

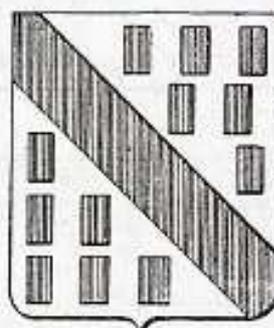
XII. — UNE BANDE ACCOMPAGNÉE DE 6 MERLETTES.



Ces armes indiquent des familles originaires de l'ancien duché de Limbourg, faisant partie de la province actuelle de Liège.

Telles les familles : de Bolland, Chapeauville, Eynatten, Holzet, Holzet gen Oest, Seron, Schuyt (par adoption des armes de Walhorn), Tiège, Xhénémont, Walhorn.

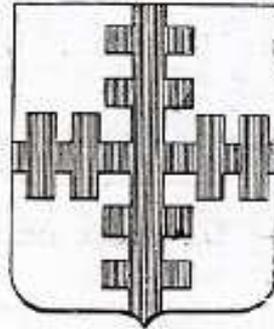
XIII. — UNE BANDE ACCOMPAGNÉE DE BILLETTES.



Comme les armes précédentes, celles-ci indiquent une origine limbourgeoise, et aussi du comté de Dalhem.

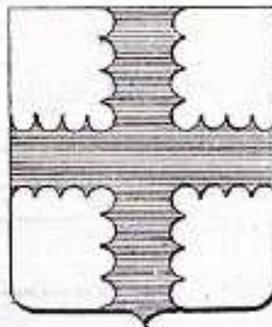
Berne (Berneau) et Thoreel van Berne, Beusdael, Brialmont, Cortils, Einenberg, Foron (=Fouron), Hardenthuyt, Oest, Ruyff, (Reuve, Rouwe), Waldgrave de Cortils.

XIV. — LA CROIX BRETESSÉE.



Ce meuble, bretessé ou contrebretessé, indique les familles originaires du canton de Jalhay au marquisat de Franchimont : Groulard, Halet, Jalhea (Jalheau), Lyon (de Theux), de Theux (voyez Lyon).

XV. — LA CROIX ENGRÊLÉE.



Cette croix est caractéristique des pays d'Outremeuse (Overmaes) y compris le Limbourg et le Juliers.

Le prototype en est Julémont, Schavedries et Wittem.

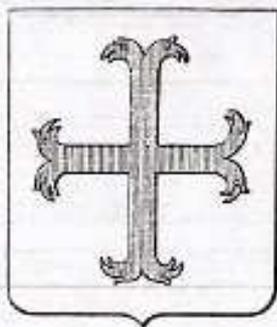
1. L'ont porté : Broick ou Brouck, Charneux, Clermont, Doenraedt, Haeven ou Hoeven, Herve, Geloës (Galloys de Nyswilre), Gymnich (et Beissel Gymnich qui brise d'un lambel), Gulpen, Herten, Julémont, Masset dit de Goer, Reul, Tige ou Tiège, Scavedries ou Schaeffdreisch, Schwartzenberg, Smael de Broesberghe, Wittem, Wylre.

2. Ont porté cette même croix engrêlée, accompagnée, soit au 1^{er}, soit en franc quartier d'une pièce quelconque :

étoile, rose, coquille, lion, etc. : Aderen, Charneux, Clermont, Couven, Hanster, Herve, Hochkirchen, Jamar (?), Jaminet, Lhoest, Lontzen, Lohirville, Neufchasteau, le Polrea (ou Porreau), Poswick, Racket, Rave, Sart, Sotelet.

3. La croix engrêlée, cantonnée de 4 pièces : Hervia, Sprimont.

XVI. — LA CROIX GRINGOLÉE.



La croix gringolée se retrouve surtout dans les pays d'Outremeuse. Elle dérive des armes de la ville de Sittard.

1. L'ont portée :

Anstel, Bex (primitif), Bulstorp, Crummel, Dreisch, Guttikoven, Hegen, Holhum (= Holthum ?), Huyn (primitif), Merckelbeck, Ottegraven ou Overgrafen.

Vlieck, l'écu entouré d'une bordure chargée de 3 besants.

2. La croix gringolée, au franc-quartier de... chargé de .. : Bex, Reymerstock, Simons (?).

Puth, au franc-quartier senestre.

3. La croix gringolée chargée en cœur de..... : Bex, Bisen, Bosshusen, Dobbelstein, Huyn.

XVII. — LES FAMILLES « DE LA HURE ».

Nous ne voulons pas terminer cette esquisse sans dire un mot des familles « de la Hure » dont le baron van den Steen de Jehay, parle en ces termes ⁽¹⁾ :

(1) VAN DEN STEEN, *La Cathédrale de Saint-Lambert à Liège*. Liège, Grandmont, p. 443, note 7.

« C'étaient les descendants des seigneurs félons des
» rives de l'Ourthe, qui avaient embrassé le parti de
» Guillaume de la Marck, que sa cruauté et les grandes
» possessions qu'il avait en Ardenne, firent surnommer le
» Grand Sanglier des Ardennes.

» Parmi ces familles on distinguait les Lierneux, de la
» Vaux Renard, de Montfort, de Marteau, de Groulart, de
» Jalhay, de Fisen, de Plaineveaux et autres.

» Toutes portaient pour cimier sur leur écusson, une
» hure de sanglier en souvenir, disent les uns de ce
» signe que la Marck faisait porter sur les manches des
» surcots de ses partisans.

» Au xvii^e siècle on qualifiait ces nobles de marcassins,
» cri de guerre, terrible jeu de mots, qui signifiaient à la
» fois ces animaux immondes auxquels ils se faisaient
» gloire de ressembler, et qui étaient une altération du
» latin : « Marciani », c'est-à-dire soldats de la Marck.

» Plusieurs de ces familles portent encore de nos jours,
» en guise de légende ou devise, ces lettres S. N. P. B. M. V.
» Leur sens énigmatique est la terrible menace que les
» partisans de la Marck faisaient résonner lorsqu'ils
» venaient rançonner les moines : si non pagatis, brulabo
» monasterium vestrum. »

Inutile de dire qu'il n'y a rien d'exact en cela et que la
féconde imagination de van den Steen est sa seule source
historique.

CONCLUSION.

Les quelques notes qui précèdent ont uniquement pour
but d'indiquer un genre d'ouvrage à faire, qui faciliterait
énormément les recherches sur les armes d'une famille et
son lieu d'origine. Nous n'avons, vu l'espace nous réservé,
pu citer que quelques exemples. Bien souvent, en voyant
un blason, on peut à priori indiquer l'origine de la famille
qui le porte.

Il serait à souhaiter que l'on fît un recueil complet et synthétique des armes liégeoises, en les blasonnant complètement comme nous l'avons fait au paragraphe des armes tongroises.
